

Publication de l'examen professionnel fédéral Spécialiste en Kinesthétique appliquée

Dates d'examen	Toutes les parties de l'examen (à l'exception du travail de projet écrit): 14 - 19 octobre 2024 Les horaires exacts seront communiqués dans la convocation à l'examen. Le travail de projet devra être transmis imprimé et relié en deux exemplaires par courrier postal (courrier A) au Secrétariat d'examen jusqu'au 5 août 2024 au plus tard ainsi que par courriel (PDF) à info@epsante.ch .
Lieu d'examen	Saint-Gall L'adresse des locaux sera communiquée dans la convocation à l'examen.
Contenu de l'examen	Conformément au règlement d'examen concernant l'examen professionnel fédéral de « spécialiste en kinesthétique appliquée » du 23 mars 2017 avec les adaptations du 10 mars 2021 (art. 5.1) et aux directives y relatives (état au 15 décembre 2020 avec les adaptations du 15 août 2021 et 7 juin 2022, art. 4). Veuillez consulter les guides relatifs aux quatre épreuves que vous trouverez https://www.odasante.ch/fr/examens/#specialiste-en-kinesthtique-applique-ep (voir rubrique Téléchargement).
Déroulement de l'examen	Selon l'art. 5.11 du règlement d'examen, l'examen comprend les parties suivantes: 1) Travail de projet, 2) Compétence de handling, 3) Instruction des collaborateurs, 5) Examen spécialisé.
Admission	Sont admis à l'examen les candidats qui: a) sont titulaires d'un certificat fédéral de capacité d'assistant en soins et santé communautaire, d'un certificat de capacité d'infirmier assistant CRS, d'un certificat fédéral de capacité d'assistant socio-éducatif ou b) d'un diplôme de soins infirmiers de niveau I (DNI), d'un diplôme d'infirmier ES/HES, d'un diplôme d'éducateur social ES ou c) d'un autre titre équivalent, et qui d) peuvent justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 1 an dans le domaine de la kinesthétique appliquée.

Une demande d'admission sur la base d'un autre titre équivalent ou une demande d'admission à l'examen professionnel abrégé selon l'art. 9.1 du règlement d'examen doit être soumise à la Commission d'examen le plus tôt possible en utilisant le formulaire prévu pour chaque cas. Les formulaires sont téléchargeables à l'adresse <https://www.odasante.ch/fr/examens/#spcialiste-en-kinesthtique-applique-ep> (voir rubrique téléchargement).

Délai d'inscription

L'inscription à l'examen professionnel fédéral de « spécialiste en kinesthétique appliquée » doit être effectuée **d'ici le 1 mars 2024** par le biais du [formulaire en ligne](#).

Procédure d'inscription**Formulaire d'inscription**

Les documents requis pour l'inscription conformément à l'art. 3.2 des directives d'examen doivent également être téléchargés en ligne **d'ici le 1 mars 2024**. Une fois l'inscription terminée, imprimez le formulaire d'inscription, signez-le et envoyez-le par courrier postal au secrétariat d'examen.

Des frais de traitement seront facturés pour les documents d'inscription manquants qui devront être soumis ultérieurement.

Frais d'examen

Taxe d'examen ordinaire: CHF 2'500.-

Taxe d'examen pour les personnes qui répètent l'examen selon le barème.

Frais supplémentaires: CHF 50.-, taxe d'enregistrement auprès du SEFRI. Cette taxe est facturée au moment de la communication relative à la réussite de l'examen.

La taxe d'examen sera facturée avec l'inscription. Les coordonnées bancaires sont indiquées dans le formulaire en ligne.

Retrait

Les retraits doivent impérativement être communiqués par courrier recommandé et comporter une signature manuscrite.